Nations Unies ECE/MP.WAT/WG.1/2010/2

Conseil économique et social

Distr. générale
18 octobre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Cinquième session
Genève, 7-9 juillet 2010

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur sa cinquième réunion

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1−7	3
	A. Participation	2−4	3
	B. Questions d'organisation	5−7	3
Séance commune avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation		8−31	3
II.	Situation et mise au point de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE[1]	8−21	3
III.	Préparation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»	22−27	5
IV.	Centre international d'évaluation de l'eau	28−30	6
V.	Dates et lieu des prochaines réunions des Groupes de travail	31	7
Session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau uniquement		32−110	7
VI.	Progrès réalisés dans le processus de ratification	32−41	7
VII.	Appui à l'application et au respect de la Convention	42−52	8
	A. Mécanisme destiné à faciliter l'application et le respect de la Convention	42−45	8

[1] Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

GE.10-25333 (F) 081211 121211

Merci de recycler

	B. Applicabilité de la Convention aux eaux souterraines transfrontières	46−52	9
VIII.	Projets sur le terrain	53−76	10
	A. Projets pilotes et cadre d'échanges de données d'expérience sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques	53−69	10
	B. Projets pilotes sur le paiement de redevances pour services écosystémiques	70−74	12
	C. Autres projets d'appui à la mise en application de la Convention	75−76	13
IX.	Partage de données d'expérience et renforcement des capacités	77−79	13
X.	Initiative de l'Union européenne (UE) sur l'eau et dialogues sur les politiques nationales	80−89	14
XI.	Promotion de la Convention et rôle des centres de liaison	90−94	15
XII.	Eau et accidents industriels	95−106	16
	A. Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	95−101	16
	B. Protocole sur la responsabilité civile	102−106	17
XIII.	Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé, et coordination avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations	107−108	18
XIV.	Programme de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau pour 2010-2012 et clôture de la réunion	109−110	18

I. Introduction

1. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a tenu sa cinquième réunion à Genève du 7 au 9 juillet 2010. Une séance commune avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a eu lieu dans l'après-midi du 7 juillet.

A. Participation

2. Ont assisté à la réunion des représentants des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE): Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Estonie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. Des représentants de l'Afghanistan et de l'Iran étaient également présents en qualité d'observateurs.

3. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), du secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont également assisté à la réunion.

4. Le secrétariat de la Commission internationale de la Save, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC) et l'Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amou-Daria étaient également représentés.

B. Questions d'organisation

5. Le Groupe de travail a élu Présidente Mme Heide Jekel (Allemagne).

6. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel que reproduit dans le document ECE/MP.WAT/WG.1/2010/1.

7. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa quatrième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2009/2).

Séance commune avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

II. Situation et mise au point de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE

8. Au cours de leur séance commune, les deux Groupes de travail ont discuté des questions stratégiques relatives à la préparation de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE. Les deux présidents ont rappelé que cette deuxième évaluation devait être considérée comme une entreprise commune des deux Groupes de travail et que des contributions appropriées étaient requises des pays, en particulier par les membres du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, les informations communiquées jusqu'ici sur les méthodes de gestion étant limitées.

9. Le secrétariat a présenté les principaux messages et conclusions préliminaires de la deuxième évaluation pour les deux sous-régions, à savoir le Caucase et l'Europe orientale et l'Europe du Nord, pour lesquelles des ateliers sous-régionaux ont été organisés respectivement à Tbilissi en décembre 2009 et à Kiev en avril 2010.

10. Le secrétariat a expliqué que si l'évaluation sous-régionale concernant le Caucase avait été faite sur la base d'évaluations individuelles préalables des cours d'eau, lacs et eaux souterraines dans cette sous-région, l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord était très préliminaire puisqu'elle avait été faite uniquement sur la base d'une première analyse des fiches de renseignements fournies. Cette dernière évaluation devra donc être beaucoup révisée lorsque seront évalués les différents bassins. Le secrétariat a rassuré les quelques délégations dont les contributions ne pouvaient être intégrées dans les projets de texte en précisant que toutes leurs contributions seraient dûment prises en compte lors de la préparation de la deuxième évaluation.

11. Les Groupes de travail ont félicité le secrétariat et les experts des pays concernés pour le travail qu'ils avaient accompli et les conclusions préliminaires intéressantes des deux évaluations sous-régionales.

12. Le représentant de l'Estonie a suggéré que soient données des explications plus complètes pour les progrès limités réalisés dans certains secteurs, par exemple, au sujet du traitement des eaux usées, sur les problèmes à résoudre et les mesures prises.

13. Le secrétariat a ensuite informé les Groupes de travail des progrès de la préparation de l'évaluation, de son plan d'ensemble et des prochaines étapes prévues. Les Groupes de travail ont approuvé le projet de plan d'ensemble de l'évaluation (informal document WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2, annex 1) et le calendrier proposé pour sa mise au point définitive, ainsi que la proposition tendant à en établir un résumé analytique. Les cartes et les graphiques proposés ont été particulièrement appréciés, en particulier dans la mesure où ils fournissent des illustrations aux décideurs, et il a été recommandé de les inclure dans la deuxième évaluation dans toute la mesure possible.

14. Il a été décidé que les prochaines étapes de la mise au point de l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord seraient les suivantes:

a) Avant le 30 juillet 2010, les pays devront avoir envoyé au secrétariat les fiches de renseignements qui restent à établir ainsi que leurs observations sur le projet de résumé de l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord;

b) Au début du mois de septembre 2010, le secrétariat enverra les projets d'évaluation des bassins hydrographiques aux pays pour qu'ils formulent leurs observations avant le 15 octobre 2010.

15. S'agissant de l'évaluation concernant le Caucase, le secrétariat a été chargé d'y apporter la dernière main en tenant compte d'éventuels amendements et ajouts, avant la date limite fixée au 31 août 2010.

16. À sa douzième réunion − la dernière avant la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» devant avoir lieu à Astana du 21 au 23 septembre 2011 − le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation examinera toutes les évaluations sous-régionales et toutes les évaluations individuelles des cours d'eau, lacs et eaux souterraines, ainsi que le résumé analytique, en vue de les approuver et de permettre ainsi au secrétariat d'établir la version définitive de l'évaluation qui serait alors imprimée dans le courant de l'été 2011. Compte tenu de ce calendrier serré, le Groupe de travail a demandé une fois encore à tous les pays de fournir leurs contributions à temps.

17. Un représentant du secrétariat de la Convention de Ramsar a présenté l'évaluation des sites de Ramsar déjà inclus dans la deuxième évaluation et des propositions concernant

la possibilité de couvrir d'autres sites dans les autres sous-régions. Les Groupes de travail ont salué l'inclusion des sites de Ramsar dans la deuxième évaluation comme une innovation particulièrement intéressante et ont remercié le secrétariat de la Convention de Ramsar pour sa contribution fructueuse et active. Ils ont suggéré que l'on envisage d'établir des partenariats du même type avec d'autres organismes internationaux pour cette version de l'évaluation ou la prochaine. Le représentant du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait part de sa volonté de coopérer.

18. Un représentant de l'AEE a fait part aux Groupes de travail des informations et des données dont dispose l'Agence sur les ressources en eau et la qualité de l'eau, en particulier grâce au Système d'information sur l'eau pour l'Europe (WISE). Il a expliqué les contributions que pourrait apporter l'Agence pour la deuxième évaluation, par exemple les plans de gestion de districts hydrographiques soumis à la Commission européenne au titre de la Directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Toutefois, comme ces plans sont établis pour la plupart dans les différentes langues nationales, ils ne pourraient pas être utilisés directement pour la deuxième évaluation. Les Groupes de travail sont donc convenus que les pays devraient extraire eux-mêmes les informations voulues de ces plans pour qu'elles puissent être incluses dans la deuxième évaluation.

19. Le Kazakhstan a proposé d'accueillir l'atelier sous-régional pour l'Asie centrale à Almaty du 13 au 15 octobre 2010.

20. La Hongrie a proposé d'accueillir l'atelier sous-régional pour l'Europe occidentale (initialement prévu du 8 au 10 février 2011) au cours du premier semestre de 2011 alors qu'elle assumera la présidence de l'Union européenne (UE), sous réserve de l'approbation définitive du calendrier des manifestations prévues pendant la présidence.

21. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a décidé de tenir une réunion extraordinaire, les 15 et 16 décembre 2010, pour discuter de l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord. Le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) a proposé d'accueillir cette réunion à Bratislava et de fournir une aide financière pour son organisation, y compris pour la participation d'experts.

III. Préparation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

22. Le Secrétaire du Comité des politiques de l'environnement de la CEE a présenté le contexte et la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», l'état des préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et les étapes suivantes prévues. Le Comité des politiques de l'environnement, qui avait été chargé d'organiser les préparatifs de la Conférence, a arrêté à sa seizième session (Genève, 20-23 octobre 2009) les deux principaux thèmes de la Conférence, soit: la gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques et, pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique. L'ordre du jour détaillé et le thème central du débat sur l'eau n'ont pas encore été arrêtés; ils sont à l'étude au Bureau du Comité des politiques de l'environnement qui compte les adopter à sa dix-septième session (Genève, 2-5 novembre 2010).

23. Les Groupes de travail ont souligné que la deuxième évaluation et ses conclusions devraient occuper une place importante dans l'ordre du jour de la Conférence ministérielle d'Astana dans la mesure où cette évaluation, conduite à la demande de la sixième Conférence ministérielle, pourrait être une source digne de foi pour l'examen des questions concernant l'eau.

24. Les Groupes de travail ont souligné que la Conférence d'Astana revêtait une grande importance pour les responsables des ressources en eau, qui devraient y être plus étroitement associés. Les Présidents ont vivement encouragé les délégués à se mettre en rapport avec leurs compatriotes chargés de travailler aux préparatifs de la Conférence et de participer aux réunions du Comité des politiques de l'environnement afin de les informer des grands problèmes qui se posent dans le domaine de l'eau de manière à orienter le programme de la Conférence et à le rendre politiquement pertinent pour les responsables des ressources en eau. Par ailleurs, sur une suggestion de l'Italie, il a été convenu de rédiger, à l'intention des centres de liaison pour la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau; la Convention) un bref document de stratégie précisant les grandes questions à examiner à la Conférence au sujet de l'eau, les contributions qui pourraient être apportées à la Conférence, des propositions à l'intention des intervenants et des mesures/résultats possibles. Les Groupes de travail ont demandé au Bureau de préparer ce document avant le mois de septembre 2010. Le Coprésident néerlandais de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat a proposé une aide pour l'établissement de contributions concernant l'eau et le climat.

25. Le secrétariat a souligné que cette démarche ne serait utile que si elle était coordonnée avec les activités du Bureau du Comité des politiques de l'environnement et était donc assurée d'être acceptée par le Comité. Il a donc été décidé que le document en question ferait l'objet d'un projet établi en consultation avec les centres de liaison pour la Convention et le Bureau du Comité des politiques de l'environnement. Parallèlement, les secrétariats du Comité et de la Convention sur l'eau collaboreront étroitement pour faciliter l'échange d'informations.

26. Le représentant de la Suisse a suggéré aussi que des organisations non gouvernementales soient associées au processus et a proposé de se charger de la traduction en russe du document une fois prêt. Les pays devraient être encouragés à voir en la Conférence d'Astana une occasion d'adhérer à la Convention et à son Protocole sur l'eau et la santé ou de les ratifier de même que de conclure ou d'annoncer des accords bilatéraux et multilatéraux.

27. La Finlande a noté que la conférence finale du projet SCENES (Scénarios de l'eau pour l'Europe et les États voisins), prévue du 22 au 24 mars 2011 en Hongrie, formulerait des recommandations de politique générale peut-être utiles pour la Conférence d'Astana.

IV. Centre international d'évaluation de l'eau

28. M. Boris Minarik, Directeur du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), a informé les Groupes de travail des travaux réalisés par l'IWAC depuis la cinquième session de la Réunion des Parties (Genève, 10-12 novembre 2010) et de ses projets. L'IWAC s'occupe principalement de contribuer à la deuxième évaluation et du projet pilote de renforcement des capacités pour l'administration et l'échange de données dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, qui est financé par le Fonds français pour l'environnement mondial et exécuté conjointement avec l'Office international de l'eau. L'IWAC est également prêt à appuyer les projets pilotes exécutés au titre de la Convention sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques et à organiser des activités de renforcement des capacités. Il a été suggéré en outre que l'IWAC fasse à l'avenir fonction de centre régional d'information, ce qui permettrait de prolonger la durée de vie du catalogue régional établi dans le cadre du projet français. Enfin, l'IWAC est également prêt à élaborer et exécuter d'autres projets à l'appui de l'application de la Convention sur l'eau.

29. M. Minarik a indiqué que le groupe restreint de l'IWAC n'avait pas été réinstitué mais qu'une coopération était en cours avec différentes organisations, par exemple le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), Vituki en Hongrie et d'autres. Il faudrait que cette coopération soit officialisée. L'IWAC envisage de coopérer avec d'autres agences du Partenariat, par exemple avec GWP Asie centrale et GWP Chine.

30. Les Groupes de travail ont remercié l'IWAC pour ses travaux et ses projets de coopération, soulignant que l'IWAC représentait un atout important pour la Convention et avait un rôle crucial à jouer en matière de renforcement des capacités.

V. Dates et lieu des prochaines réunions des Groupes de travail

31. Les Groupes de travail ont conclu que le fait de tenir leurs réunions l'une à la suite de l'autre, avec une séance commune entre les deux, s'était révélé utile d'autant plus qu'ils sont conjointement responsables de la préparation de la deuxième évaluation, et ont donc décidé de tenir leurs prochaines réunions l'une à la suite de l'autre les 3 et 4, puis les 5 et 6 mai 2011 à Genève.

Session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau uniquement

VI. Progrès réalisés dans le processus de ratification

32. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a salué l'adhésion récente à la Convention de la Bosnie-Herzégovine qui a également accepté les amendements aux articles 25 et 26. La Serbie a également annoncé son adhésion à la Convention[2].

33. Le Groupe de travail a été informé de la tentative d'adhésion à la Convention faite par la Guinée-Bissau en mai 2010. À cet égard, il a souligné qu'il était important que les amendements aux articles 25 et 26 entrent en vigueur.

34. La Géorgie a confirmé qu'elle envisageait d'adhérer à la Convention mais qu'auparavant elle voulait se préparer à l'appliquer. Le projet récemment exécuté avec l'aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la CEE a montré que la législation de la Géorgie était conforme aux principes énoncés dans la Convention, ce qui devrait contribuer à accélérer le processus d'adhésion.

35. La Suisse a noté avoir récemment ratifié les amendements aux articles 25 et 26 et a souligné qu'il était important qu'ils entrent en vigueur sans tarder. L'Italie a aussi annoncé qu'elle avait engagé le processus de ratification des amendements, qui devrait prendre fin environ au milieu de 2011. La Slovaquie a indiqué qu'elle prévoyait encore de ratifier les amendements au cours de l'année 2010 et l'Ukraine a fait savoir qu'elle avait entamé le processus de ratification.

36. Le Bélarus a indiqué envisager aussi de ratifier les amendements qui sont importants pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Une lettre officielle devrait être adressée à tous les pays qui n'ont pas encore ratifié les amendements pour les inviter à le faire le plus tôt possible.

[2] La Serbie a déposé ses instruments d'adhésion à la Convention le 27 août 2010.

37. La Suisse et l'Azerbaïdjan ont souligné que le Guide pour l'application de la Convention (ECE/MP.WAT/2009/L.2) était très utile et ont demandé qu'il soit plus largement diffusé et mis en valeur, qu'il soit établi en version électronique et soit également imprimé sans délai.

38. Les Groupes de travail se sont félicités des progrès accomplis par les pays en vue de ratifier la Convention et ses amendements et d'y adhérer, et ont demandé aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'engager sans tarder des processus de ratification et d'adhésion.

39. Le secrétariat a présenté la proposition formulée par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat à sa troisième réunion le 12 mai 2010 à Genève, en vue d'organiser un atelier pour le renforcement des capacités axé sur les bassins hydrographiques communs aux pays de la CEE et à des pays non membres de la CEE, le but étant de permettre à des pays extérieurs à la région de tirer parti de l'expérience acquise au titre de la Convention. Le secrétariat a invité les participants à indiquer s'ils seraient prêts à accueillir et éventuellement à financer partiellement un tel atelier et à formuler aussi des suggestions sur les questions qui pourraient y être examinées.

40. L'Allemagne s'est déclarée favorable à ce projet et prête à cofinancer et éventuellement à accueillir ou du moins à appuyer de façon importante la préparation d'un tel atelier. L'IWAC et la Suisse se sont également déclarés prêts à appuyer et éventuellement à cofinancer cet atelier. Le Kazakhstan a fait part de son intérêt pour participer à un tel atelier et l'appuyer. La Hongrie également a proposé d'apporter une aide en nature.

41. Le Groupe de travail est convenu d'organiser un atelier sur les bassins communs aux pays de la CEE et à des pays non membres de la CEE en 2011 au titre du programme de travail de la Convention et a chargé le secrétariat de prendre contact avec d'éventuels pays hôtes, de préparer un budget préliminaire et de prendre toutes les autres dispositions voulues.

VII. Appui à l'application et au respect de la Convention

A. Mécanisme destiné à faciliter l'application et le respect de la Convention

42. M. Attila Tanzi, Président du Conseil juridique, a présenté les principales conclusions de la septième réunion du Conseil juridique tenue à Genève les 15 et 16 avril 2010 (voir aussi le rapport ECE/MP.WAT/AC.4/2010/2). Il a exposé l'action qu'il avait été convenu de mener pour aller de l'avant et élaborer une proposition sur un mécanisme qui faciliterait l'application et le respect de la Convention et pourrait être présentée à la sixième session de la Réunion des Parties en 2012. Le Conseil juridique avait souligné que ce mécanisme serait essentiellement un organe de facilitation à caractère consultatif. Il pourrait être baptisé «Comité d'application» ou «Organe d'application». S'agissant de la composition de l'organe chargé du mécanisme, les participants à la réunion du Conseil juridique avaient pour la plupart été d'avis que ses membres devraient exercer leurs fonctions à titre personnel. Ils devraient néanmoins être désignés par les Parties mais des candidatures proposées par des organisations non gouvernementales pourraient aussi être prises en compte. Il faudrait que le mécanisme prévoie à la fois des communications faites individuellement par les Parties et des communications de Partie à Partie, qu'il permette aussi au secrétariat de lui soumettre des questions et qu'il donne enfin un rôle à des acteurs autres que les États. Il avait été décidé de créer un groupe de rédaction à composition non limitée chargé de préparer un document de travail exposant les différentes options possibles

pour un éventuel mécanisme visant à faciliter l'application de la Convention. La première réunion du groupe de rédaction aura lieu les 4 et 5 octobre 2010 à Genève.

43. Le représentant de la République de Moldova a noté que l'organe chargé du mécanisme jouerait un rôle important et qu'il serait également important de créer un mécanisme pour l'établissement des rapports soumis au titre de la Convention. Des rapports inciteraient les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à appliquer la Convention et permettraient aussi à l'organe chargé du mécanisme d'évaluer l'application de la Convention dans les pays.

44. Le représentant de la Suisse a reconnu qu'établir des rapports imposerait un fardeau supplémentaire aux Parties et en particulier aux centres de liaison mais aurait en même temps des effets positifs indirects en permettant de porter des problèmes importants à l'attention des décideurs.

45. Le Groupe de travail a félicité le Conseil juridique des progrès accomplis et a demandé à son président de l'informer à nouveau des progrès de ses travaux à sa sixième réunion.

B. Applicabilité de la Convention aux eaux souterraines transfrontières

46. Le Président du Conseil juridique a fait part au Groupe de travail des discussions menées et des décisions prises à la réunion du Conseil juridique au sujet de la préparation d'une étude préliminaire sur l'application des principes de la Convention aux eaux souterraines transfrontières, qui sera présentée à la sixième session de la Réunion des Parties pour déterminer si une action complémentaire s'impose. Le Conseil juridique a décidé de commencer par élaborer une compilation explicative des différents textes réglementaires de la CEE concernant les eaux souterraines afin d'être mieux à même de déterminer si des mesures supplémentaires, par exemple des orientations supplémentaires, des dispositions modèles, des accords modèles, etc., devaient être prises. À cet égard, il faudrait pouvoir compter sur les contributions d'experts juridiques et d'experts de l'eau et, par conséquent, sur une participation étroite du Groupe de travail.

47. Plusieurs pays ont décrit les cadres juridiques auxquels ils ont recours pour la gestion des eaux souterraines transfrontières et qui, pour la plupart, sont inclus dans des accords généraux conclus entre États riverains. La Suisse a donné des précisions sur l'accord qu'elle a conclu avec la France sur les eaux souterraines transfrontières. Le Président du Conseil juridique a fait valoir qu'il s'agissait là d'un accord unique car il traite en détail d'éléments de la gestion des eaux souterraines qui généralement ne figurent pas dans les accords sur les eaux transfrontières. La Suisse a proposé de faire traduire cet accord en russe.

48. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'une étude plus détaillée des aspects juridiques et techniques de la gestion et de la protection des eaux souterraines transfrontières serait préparée pour l'atelier sur les eaux souterraines qui doit avoir lieu en 2011 dans le cadre du projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» (CWC) (voir aussi le chapitre IX). Le Groupe de travail a relevé un manque important de connaissances sur les eaux souterraines ainsi qu'un manque de coopération entre les différentes institutions responsables des eaux souterraines et des eaux de surface, même dans les pays de l'UE, soulignant combien il était important d'échanger des données d'expérience. Il a également noté que les questions concernant les eaux souterraines étaient souvent négligées dans les politiques nationales sur l'eau et les activités de coopération sur les eaux transfrontières. À cet égard, le Groupe de travail a salué la suggestion tendant à ce que les eaux souterraines soient le thème central du prochain atelier du CWC.

49. Le représentant de la Suisse a fait observer qu'il serait nécessaire de lier les travaux sur les eaux souterraines menés dans le cadre du Conseil juridique et les résultats de la deuxième évaluation. La nécessité de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a également été évoquée, en particulier par rapport à la Conférence ISARM (Gestion des ressources aquifères internationales) organisée par l'UNESCO du 6 au 8 décembre 2010 à Paris.

50. Le Bélarus et la République de Moldova ont salué les travaux sur les eaux souterraines menés au titre de la Convention pour faire face à des problèmes communs, par exemple le manque d'inventaires et d'évaluations des ressources aquifères transfrontières, le manque d'échange de données et d'instruments de gestion et la difficulté à prendre en compte les changements climatiques.

51. Le Groupe de travail a également débattu de la distinction entre eaux souterraines reliées/non reliées et captives/non captives et s'est demandé s'il était opportun d'établir une distinction juridique. Différents avis ont été exprimés mais la majorité des délégations a estimé qu'il n'y avait pas lieu de faire de distinction et d'établir différents cadres juridiques dans la mesure où d'autres aspects, par exemple la pression, la surveillance, la qualité, etc., sont considérés comme plus importants pour une bonne gestion.

52. Le Groupe de travail a approuvé l'idée de commencer à préparer une étude préliminaire sur l'application des principes de la Convention aux eaux souterraines. Il a prié le Conseil juridique de lui rendre compte des progrès réalisés à cet égard à sa sixième réunion.

VIII. Projets sur le terrain

A. Projets pilotes et cadre d'échanges de données d'expérience sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques

53. Un représentant de la coprésidence néerlandaise de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat a rappelé les conclusions de la troisième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 12 mai 2010) et de l'atelier «Eau et changements climatiques − comment élaborer une stratégie d'adaptation dans les bassins transfrontières» (Genève, 10 et 11 mai 2010), en particulier pour ce qui est des projets pilotes sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques et du cadre prévu pour l'échange de données d'expérience sur l'adaptation dans les bassins transfrontières.

54. Le secrétariat a ensuite présenté plus en détail le programme de projets pilotes, dont les projets pilotes sélectionnés, les mesures prises jusqu'à présent et les plans pour le futur. Il a été expliqué que plusieurs projets − concernant les bassins du Dniestr, des fleuves Chu et Talas et de la Save et, plus tard, le bassin du fleuve Niémen − étaient directement exécutés par le secrétariat de la CEE en coopération avec d'autres partenaires alors que plusieurs autres initiatives du même type − par exemple sur le Rhin, le Danube et la Meuse − figuraient aussi dans le programme de projets pilotes mais n'étaient pas directement soutenues et financées par le secrétariat. Un nouveau projet pilote qui sera financé par le Fonds mondial pour la nature (WWF) Russie dans le bassin versant de l'Amour/Argun dans la province de Dauria a récemment été inclus dans le programme. Ce sont les pays concernés qui décident des questions sur lesquelles portent ces projets pilotes; certains sont davantage axés sur la sécheresse, d'autres sur les inondations, etc. Le secrétariat a remercié de leur coopération toutes les organisations qui participent à cette entreprise, en particulier l'OMM, le PNUD, l'OSCE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

55. Le secrétariat a également présenté le projet de cadre pour l'échange de données d'expérience sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, qui comportera une plate-forme en ligne pour l'échange de données de référence, de bonnes et de mauvaises pratiques et de données à jour sur les projets pilotes. Des réunions à intervalles réguliers entre les équipes chargées d'exécuter les projets pilotes et d'autres acteurs sont également prévues.

56. Le Kazakhstan s'est félicité de la mise en route du projet pilote concernant le bassin des fleuves Chu et Talas et a souligné qu'il était important d'agir vite, les effets des changements climatiques étant déjà visibles en Asie centrale et dans le bassin de la mer d'Aral.

57. L'Ukraine a rendu compte de la mise en œuvre des lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques[3], dans le cadre du programme de dialogues sur les politiques nationales de l'Initiative de l'UE sur l'eau (voir aussi le chapitre X). L'Ukraine envisage d'élaborer dans ce contexte une stratégie globale d'adaptation comportant un large éventail de mesures.

58. L'Arménie a également mentionné que dans le cadre de son programme de dialogues sur les politiques nationales (DPN) avait été entrepris un projet sur l'évaluation des effets des changements climatiques dans le bassin de la rivière Marmarik ayant abouti à l'élaboration de recommandations concernant des mesures d'adaptation. L'Arménie compte étendre ce processus au reste du pays.

59. La République de Moldova a fait valoir combien il était important de relier étroitement le projet pilote concernant le Dniestr et le projet «Dniestr III» actuellement exécuté par l'OSCE, la CEE et le PNUE en collaboration étroite avec les autorités et des organisations non gouvernementales des deux pays de manière à pouvoir utiliser les mêmes données, élaborer des scénarios communs et mettre sur pied des réalisations pratiques comme des stations de surveillance des crues. Ce projet devrait aussi permettre de réduire la vulnérabilité aux inondations et d'améliorer la coopération transfrontière.

60. L'Ukraine a souligné que le projet concernant le Dniestr revêtait une importance toute particulière à la lumière des inondations récentes dans le pays. Toutefois, d'autres projets du même type seraient nécessaires compte tenu de la taille du pays.

61. Le Bélarus a réaffirmé son intérêt pour l'exécution d'un projet pilote sur la gestion des bassins fluviaux et l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du fleuve Niémen concernant aussi d'autres secteurs comme la navigation et la production d'électricité. L'Allemagne a proposé de faire part de son expérience en matière d'adaptation des conditions de navigation aux changements climatiques et le Bélarus a souhaité faire de même.

62. La Hongrie a rappelé que de nombreux projets d'adaptation aux changements climatiques étaient déjà exécutés le long du Danube et en particulier dans le bassin versant de la rivière Tisza et que les données accumulées grâce à ces projets pourraient être échangées sur la plate-forme en ligne. La Hongrie a noté qu'elle organiserait des conférences et des ateliers sur les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes dans le cadre de sa présidence de l'UE, et a invité les organes de la Convention sur l'eau à coopérer à ces manifestations.

63. Le représentant de l'OMM a confirmé à nouveau que l'organisation était prête à appuyer le programme de projets pilotes dans les domaines relevant de sa compétence, c'est-à-dire les questions techniques et scientifiques. Elle exécute déjà un programme

[3] Voir http://www.unece.org/env/water/publications/documents/Guidance_water_climate.pdf.

associé de gestion des crues et envisage de créer un programme analogue pour la gestion des sécheresses. Dans le cadre de son domaine thématique d'activités prioritaires sur l'eau et les changements climatiques coordonnées par l'OMM, le programme ONU-Eau vise à établir une compilation de différents documents d'orientation sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques.

64. Le représentant de l'Allemagne, qui copréside l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, a informé le Groupe de travail des activités sur l'eau et le climat exécutées dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre de la Directive-cadre européenne sur l'eau (2000/60/EC), notamment du projet de centre d'échange d'informations sur l'adaptation, de l'exercice de construction de scénarios et des activités menées dans le bassin des Carpates.

65. Les Pays-Bas ont signalé que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avait entrepris d'élaborer des lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques qui seraient axées sur les pays en développement et basées sur les lignes directrices de la CEE.

66. L'Italie a annoncé qu'un groupe de travail UE-Asie centrale sur la gouvernance en matière d'environnement et les changements climatiques relevant de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale tiendrait sa première réunion à Bruxelles en octobre 2010 et pourrait apporter une contribution utile aux travaux exécutés au titre de la Convention.

67. La Présidente et le secrétariat ont pris acte avec satisfaction des nombreuses annonces et expressions d'intérêt portées à leur connaissances et noté que le cadre pour l'échange de données d'expérience sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières offrirait l'occasion de regrouper les données issues de toutes ces initiatives.

68. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès réalisés au titre du programme de projets pilotes et a demandé au secrétariat de lui faire à nouveau rapport à ce sujet à sa prochaine réunion en 2011.

69. L'Iran a exprimé son intérêt pour un projet pilote ou une autre forme d'assistance dans la partie orientale du pays et en particulier aux abords des lacs du Sistan et des zones humides du Khomum associées au site de Ramsar qui souffrent de la sécheresse et sont devenues en partie arides, notamment à cause de la consommation d'eau de plus en plus importante de l'Afghanistan. Ces changements ont eu des effets négatifs, non seulement sur l'environnement mais aussi sur la santé des populations voisines. Le secrétariat a expliqué que cette proposition ne pouvait être prise en compte au titre du programme de projets pilotes faute des capacités requises et aussi parce que les deux pays concernés ne font pas partie de la région de la CEE. Toutefois, si ce projet pouvait être exécuté par une autre organisation, il pourrait peut-être bénéficier de l'échange de données d'expérience prévu au titre de la Convention. L'OMM et la Suisse ont fait savoir qu'elles étudieraient la possibilité de soutenir un tel projet.

B. Projets pilotes sur le paiement de redevances pour services écosystémiques

70. Un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC) a exposé en détail les progrès réalisés et les mesures prévues au titre du projet visant à instituer un système de paiement de redevances pour services écosystémiques (PSE) dans le bassin du lac Issyk-Kul au Kirghizistan. Ce projet a donné lieu jusqu'ici à une étude de faisabilité, à des mesures de renforcement des capacités et à des activités de formation. L'analyse qui a été faite a mis en évidence plusieurs domaines susceptibles de se prêter au PSE, par exemple l'accès à l'eau de boisson et la gestion durable des pâturages.

Le CAREC s'emploie à recueillir des fonds supplémentaires pour les activités de suivi auprès du programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial. Il prévoit aussi d'organiser une réunion parallèle sur le PSE en marge de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (Astana, 27 septembre-2 octobre 2010) et a invité les participants à communiquer des informations sur des exemples de PSE qui pourraient être présentées ou distribuées lors de cette manifestation.

71. Le Groupe de travail a salué les travaux réalisés par le CAREC et a chargé ce dernier de poursuivre la mise en œuvre du projet. Il l'a encouragé à communiquer les documents concernant ce projet aux autres organismes et pays qu'intéresse l'exécution de projets du même type, par exemple l'Allemagne et l'Arménie.

72. L'Arménie a fait part de son intérêt pour la mise en œuvre d'un projet pilote sur le PSE en Arménie, conformément aux suggestions formulées dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales.

73. L'Allemagne a indiqué qu'elle étudiait encore la possibilité d'organiser un projet pilote conjoint avec les Pays-Bas, comme cela avait été annoncé à la réunion des Parties tenue à Genève en novembre 2009, et l'Ukraine a confirmé à nouveau son intérêt pour une activité sur le PSE, qui n'a cependant pas encore trouvé de financement.

74. Enfin, la Suisse a annoncé qu'elle projetait d'organiser, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un séminaire sur l'eau et les forêts dans les pays à faible couvert forestier (Genève, 15 et 16 février 2011) et a invité les délégations à soumettre des propositions sur les sujets qui pourraient être traités, les sessions et les intervenants. Les activités dans ce domaine devraient être encouragées lors du sixième Forum mondial sur l'eau prévu en 2012 à Marseille.

C. Autres projets d'appui à la mise en application de la Convention

75. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des progrès accomplis au titre d'autres projets d'appui à la mise en œuvre de la Convention et pour la gestion des eaux transfrontières dans l'Europe du Sud-Est, l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale. La demande d'activités de ce type et la participation à ces activités ont beaucoup augmenté ces dernières années et la Convention sur l'eau fournit à cet égard des bases solides. Le secrétariat a cependant noté avec inquiétude que les pays hésitaient à s'engager dans une coopération plus formelle en signant par exemple des accords et en adhérant aux instruments juridiques internationaux.

76. Le secrétariat a rappelé que les Parties avaient un rôle politique crucial à jouer pour promouvoir l'application de la Convention et la coopération sur les eaux transfrontières. Il a encouragé les délégations à soulever cette question dans le cadre de réunions bilatérales de haut niveau, en particulier avec des entités non Parties.

IX. Partage de données d'expérience et renforcement des capacités

77. Le secrétariat a présenté la nouvelle structure du plan de travail relatif au renforcement des capacités, qui prévoit quelques séminaires ou conférences stratégiques bénéficiant d'un soutien direct du secrétariat, mais aussi des ateliers techniques et régionaux qui ne bénéficieront pas d'un soutien important. À cet égard, le Groupe de travail a encouragé les Parties et les non-Parties à placer les réunions et les ateliers qu'elles envisagent d'organiser dans le cadre du plan de travail établi au titre de la Convention.

78. Les Pays-Bas ont informé le Groupe de travail de la prochaine Conférence internationale «Deltas in Times of Climate Change» au cours de laquelle sera établi un bilan des travaux scientifiques et des politiques dans ce domaine (Rotterdam, 29 septembre-1er octobre 2010).

79. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des plans concernant les ateliers qui seront organisés dans le cadre du projet «capacité de coopération dans le domaine de l'eau», en particulier ceux qui ont trait à un atelier sur les eaux souterraines transfrontières dont l'objectif premier sera de familiariser les participants avec les cadres juridiques et les outils de gestion disponibles dans ce domaine. Cet atelier s'appuiera aussi sur d'autres activités exécutées sur ce sujet au titre de la Convention et les renforcera, notamment les activités du Conseil juridique et la deuxième évaluation. Il aura lieu en 2011 avec la coopération de l'UNESCO et l'OSCE. La Suisse a annoncé qu'elle étudierait la possibilité d'obtenir un cofinancement. Les participants ont été invités à proposer des thèmes supplémentaires pour le deuxième atelier du CWC prévu dans le plan de travail pour 2010-2012.

X. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et dialogues sur les politiques nationales

80. Le secrétariat a fait part des récents progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau et de son programme de dialogues sur les politiques nationales sur la gestion des ressources en eau, facilité par la CEE en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et notamment des défis à relever à ce sujet. Il a été souligné que ce projet avait notamment, par rapport à d'autres initiatives, pour caractéristique principale et pour atout sa dimension politique à long terme et qu'il était impérieux qu'il bénéficie à ce titre d'un financement à long terme. Le secrétariat a également fait état des difficultés rencontrées, faute de ressources en personnel et de fonds, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'ensembles de mesures.

81. La République de Moldova a rendu compte des progrès réalisés et a dit espérer que le dialogue instauré dans le pays se poursuivrait car il fallait qu'il contribue à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'adaptation de la gestion de l'eau aux changements climatiques. Par ailleurs, les comités directeurs nationaux pourraient également être mis à contribution pour la préparation de la Conférence d'Astana et la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé.

82. L'Ukraine a souligné que le dialogue avait débouché sur des résultats politiques concrets, notamment une étude sur les causes de la fréquence grandissante des crues et l'élaboration d'une stratégie qui est actuellement à l'étude au Ministère de l'économie.

83. L'Azerbaïdjan a souligné qu'il était important que soit bientôt institué un dialogue avec la mise en place d'un comité directeur interministériel, axé sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour la gestion des ressources en eau. Ce dialogue pourrait également contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en Azerbaïdjan.

84. L'Arménie a rappelé que le dialogue institué dans le pays avait débuté en 2006 avec pour thème principal le bassin de la rivière Marmarik considéré comme une zone pilote et l'élaboration d'une stratégie pour ce bassin. Actuellement, le dialogue porte sur l'approche axée sur la gestion des bassins fluviaux et notamment sur ses aspects financiers. Il est ensuite prévu de lancer un projet pilote sur le paiement de redevances pour services écosystémiques.

85. La Géorgie a fait savoir qu'elle attendait beaucoup du dialogue devant débuter en 2010, soulignant qu'il était important que le pays ait le sentiment d'être associé au choix des objectifs à atteindre. Une coopération avec d'autres mécanismes de coordination comme le Comité de donateurs créé en Géorgie sera également importante.

86. Le Tadjikistan a également indiqué attendre avec intérêt le lancement du dialogue prévu dans le pays et a présenté certains des processus nationaux déjà existants en matière de gestion des ressources en eau. Les obstacles qui s'opposent à l'abandon d'une approche administrative de la gestion des ressources en eau au profit d'une approche axée sur la gestion des bassins versants ont aussi été mis en avant et expliqués en partie par le coût élevé d'une telle réforme.

87. Le Kazakhstan s'est également déclaré intéressé par la mise en place d'un dialogue. Le secrétariat, se félicitant de cette manifestation d'intérêt, a expliqué qu'il fallait qu'elle soit exprimée dans une lettre officielle. Il a ajouté que dans le contexte actuel, le manque de ressources financières et humaines l'empêcherait de faciliter ce dialogue supplémentaire.

88. L'IWAC a indiqué qu'il était prêt à appuyer la mise en place d'un dialogue au Kazakhstan par des contributions d'experts, l'apport de compétences et une aide en nature, de même qu'à soutenir en général le programme de dialogues sur les politiques nationales dans d'autres pays également.

89. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis au titre de ce programme, qui est considéré comme vital pour promouvoir l'application de la Convention sur le terrain et devrait aussi apporter une contribution majeure à la Conférence ministérielle d'Astana. Les entités Parties et non Parties ont été invitées à apporter des fonds mais aussi des aides en nature pour le programme de dialogues sur les politiques nationales. Le secrétariat a été prié d'énoncer clairement les besoins en la matière mais aussi de tenir le Bureau et le Groupe de travail informés de l'évolution de la situation au sein de la Commission européenne sur le financement futur du programme afin que les États membres puissent éventuellement prendre des mesures appropriées.

XI. Promotion de la Convention et rôle des centres de liaison

90. La Présidente a rappelé les éléments ainsi que certains exemples du Guide à l'intention des centres de liaison établi en 2009 par les Présidents de la Convention sur l'eau et du Protocole (ECE/MP.WAT/2009/13) sur les moyens de mieux promouvoir la Convention et son Protocole. Elle a fait état de sa propre expérience en la matière et a rappelé aux centres de liaison qu'il leur incombait de promouvoir activement la Convention et ses produits. Une brève séance interactive a ensuite eu lieu, au cours de laquelle les participants scindés en petits groupes ont échangé des informations sur les pratiques mises en œuvre et les expériences faites dans leurs pays pour promouvoir la Convention.

91. Plusieurs participants ont échangé des informations sur les activités exécutées à cet effet au niveau national, qu'il s'agisse par exemple d'introduire des références à la Convention dans les textes de loi pertinents, de donner des informations sur la Convention sur le site Web du ministère compétent, de publier des articles dans des journaux et des magazines, de distribuer des brochures, d'informer les personnels concernés des résultats des réunions tenues et des publications établies au titre de la Convention, et d'organiser des ateliers de sensibilisation.

92. Les participants ont également souligné qu'il serait nécessaire de faire traduire le texte de la Convention et les documents qui s'y rapportent dans les langues nationales. Il a par ailleurs été suggéré que soit établie de la documentation pour les médias, notamment

des exposés sur la Convention qui pourraient être affichés sur son site Web et utilisés par les centres de liaison.

93. La Suisse a rappelé que 2011 serait l'Année internationale des forêts et serait l'occasion d'explorer les liens entre les ressources en eau et les forêts.

94. Le Groupe de travail a salué les efforts fournis par certains des centres de liaison pour promouvoir la Convention et a encouragé les autres à faire davantage d'efforts dans la mesure où ils sont censés être les «ambassadeurs» de la Convention dans les pays. Le Groupe de travail a souligné qu'il était important de promouvoir les activités exécutées au titre de la Convention pour que celle-ci soit correctement mise en œuvre et, à cet égard, il a appelé l'attention sur le Guide pour la mise en application de la Convention, qui devrait être imprimé et distribué dans les meilleurs délais.

XII. Eau et accidents industriels

A. Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

95. M. Bernard Gay (Suisse), Vice-Président de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels), a porté à la connaissance du Groupe de travail les décisions prises par le Bureau de la Convention sur les activités qui pourraient être confiées au Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels ainsi que les conclusions de l'atelier sur la gestion commune des situations d'urgence transfrontières concernant les cours d'eau internationaux tenu à Slubice (Pologne) du 8 au 10 septembre 2009. Par ailleurs, il est prévu d'organiser en Allemagne, à la fin de 2011, un atelier qui marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'accident survenu à l'usine de Sandoz (Sandoz: vingt-cinq ans après) et pourrait contribuer entre autres à l'examen de la mise en œuvre des recommandations de Hambourg formulées à l'issue du séminaire tenu à Hambourg (Allemagne) en octobre 1999 sur la prévention des accidents chimiques et la limitation de leurs effets sur les eaux transfrontières.

96. Le Groupe de travail a salué la proposition d'organiser l'atelier «Sandoz: vingt-cinq ans après» qui sera l'occasion de faire le point des progrès accomplis dans le cadre d'une activité commune exécutée au titre des deux Conventions. L'Allemagne, qui a confirmé qu'elle était prête à cofinancer cet atelier, a souligné qu'il était important qu'il bénéficie de la participation d'un nombre important d'experts de l'eau et des accidents industriels.

97. La Présidente du Groupe de travail a noté qu'il était important que les experts mandatés au titre de la Convention sur l'eau participent de plus en plus activement aux travaux sur l'eau et les accidents industriels et a souligné que les activités futures devraient être adaptées aux besoins des pays.

98. Le secrétariat a présenté les conclusions d'une enquête conduite d'avril à juin 2010 auprès des centres de liaison de la Convention sur l'eau: les 16 réponses obtenues d'entités Parties et non Parties ont permis de déterminer des objectifs communs prioritaires pour le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, à savoir la mise en place de systèmes d'alerte et de plans d'intervention d'urgence.

99. La Hongrie a approuvé les domaines d'activité proposés, soulignant que les plans d'intervention d'urgence devraient être axés sur la coopération transfrontière et faire fond sur les travaux existants, par exemple ceux des commissions des bassins hydrographiques. La République tchèque a expliqué que les plans d'urgence concernant des sites abandonnés constituaient un problème particulier pour le pays concerné, le sentiment d'être partie prenante étant inexistant, et à cause des dangers liés aux crues.

100. Le Groupe de travail a reconnu que la mise en place de plans d'urgence et de systèmes d'alerte devaient être les principales priorités des activités futures. Conformément à la Stratégie adoptée pour le Groupe mixte d'experts à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau, il a confié au Bureau le soin d'examiner et d'arrêter les activités futures avec le Bureau de la Convention sur les accidents industriels. Parallèlement, il a encouragé les initiatives bilatérales, les projets et les échanges d'expertise assurés directement par les Parties. L'atelier sur le thème «Sandoz: vingt-cinq ans après» devra être mis à profit pour faire avancer la collaboration dans ce domaine au titre des deux Conventions.

101. Le secrétariat a fait observer que, faute de ressources suffisantes, il ne pourrait appuyer qu'une activité dans le domaine de l'eau et des accidents industriels et que les autres initiatives devraient être exécutées directement par les Parties.

B. Protocole sur la responsabilité civile

102. La République de Moldova a réaffirmé son intérêt pour un projet visant à déterminer si l'Ukraine et la République de Moldova étaient prêtes − aux niveaux national et transfrontière − à ratifier le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières. Toutefois, comme ce projet n'a pas encore obtenu de financement, d'autres pays sont invités à l'appuyer. Il faudrait aussi qu'il soit exécuté en liaison avec les activités du Comité mixte d'experts.

103. Faisant valoir qu'il était très difficile de ratifier le Protocole, l'Ukraine a indiqué que ce projet pilote serait utile dans la mesure où il permettrait aux gouvernements de déterminer les lacunes de leur législation. Il pourrait aussi contribuer à l'élaboration de méthodes d'indemnisation, toutefois avec l'aide d'autres pays plus avancés dans ce domaine. L'Ukraine a réaffirmé son intérêt pour ce projet qui devrait aussi être exécuté avec la participation d'autres ministères et du secteur privé.

104. Le Groupe de travail a examiné la proposition tendant à conduire une étude juridique comparée du Protocole sur la responsabilité civile et de la législation communautaire correspondante. Jugeant que cette étude ne pourrait être exécutée directement au titre des deux Conventions, il a noté qu'il serait très intéressant qu'elle puisse être confiée à un acteur extérieur, par exemple une université.

105. Le Vice-Président de la Convention sur les accidents industriels a informé le Groupe de travail d'une proposition du Bureau de la Convention pour que soit faite une étude comparative, sur la base de quelques études de cas, de l'application de la législation communautaire et du Protocole sur la responsabilité civile.

106. Le Groupe de travail a favorablement accueilli la proposition, présentée par la République de Moldova et appuyée par l'Ukraine, tendant à exécuter un projet pilote sur le Protocole sur la responsabilité civile tout comme la proposition tendant à comparer, sur la base d'exemples concrets, les effets de l'application de la législation pertinente de l'UE et du Protocole sur la responsabilité civile. Il a suggéré que ces deux propositions soient refondues en une seule et demandé au Bureau des deux Conventions de définir l'objet de cette nouvelle activité commune et de recueillir des fonds pour son exécution.

XIII. Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et coordination avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations

107. Le secrétariat a informé les participants des progrès accomplis au titre du Protocole sur l'eau et la santé depuis la première session de la Réunion des Parties (Genève, 17-19 janvier 2007), des nombreux documents et guides qui ont été préparés et des conclusions du premier exercice pilote de présentation des rapports, qui a mis en évidence les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Protocole mais aussi de nombreux problèmes concernant le respect de ses dispositions. Le secrétariat a également exposé en détail les préparatifs de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui aura lieu à Bucarest (Roumanie) du 23 au 25 novembre 2010.

108. Le Groupe de travail a également été informé des contributions de la CEE aux activités de l'ONU-Eau, notamment à la gestion des eaux transfrontières, qui est un domaine thématique prioritaire pour l'ONU-Eau, et à l'organisation de la Journée mondiale de l'eau en 2010, consacrée à la qualité de l'eau. Le Groupe de travail a exprimé son appui à l'exercice en cours de cartographie exécuté au titre du domaine thématique prioritaire de l'ONU-Eau sur les eaux transfrontières afin de donner une vue d'ensemble des activités des membres du réseau ONU-Eau dans ce domaine.

XIV. Programme de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau pour 2010-2012 et clôture de la réunion

109. Le Groupe de travail est convenu que le programme de travail pour 2010-2012 (ECE/MP.WAT/29/Add.1) n'avait pas besoin d'être révisé à ce stade.

110. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 9 juillet 2010 à 13 heures.